

Initiatives parlementaires

ne sont pas agréées. J'ai en mains un document provenant d'Emploi et Immigration Canada. Il fait état de la situation des programmes d'intégration professionnelle au 30 juin 1986. J'aimerais citer quelques chiffres pour le compte rendu.

Sur des dépenses totales de quelque 17 738 000 \$ en Ontario au 30 juin 1986, près de la moitié, ou 8,8 millions de dollars, ont été attribués à des gens ou organismes non agréés. Nous y relevons également que les collèges ont reçu 1,8 million de dollars; les écoles 1,5 million; les écoles de métier privées, 2,2 millions; les organismes sans but lucratif 1,8 million; et les sous-traitants des collèges, moins de 500 000 \$.

Finalement, sur les 161 projets financés en Ontario jusqu'au mois de juin 1986, 70 ont été obtenus par des organismes non agréés. Les associations communautaires dont j'ai déjà parlé s'inquiètent de voir le gouvernement prendre une telle orientation. Peut-être certains ministériels pourront-ils calmer ces inquiétudes plus tard. Les commentaires de ces organismes auxquels je fais allusion ne sont pas les commentaires teintés d'un esprit de parti d'un politicien d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

[Français]

Merci beaucoup, madame la Présidente, pour votre générosité à mon égard cet après-midi, vous êtes très gentille.

[Traduction]

M. W. Paul McCrossan (York—Scarborough): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui. A la lecture de la motion, j'ai d'abord failli être d'accord. Tous les gouvernements devraient constamment revoir leur politique d'emploi et la vocation de leurs programmes d'emploi. Tout gouvernement devrait tenir compte du rôle des organisations sociales et communautaires dans sa planification de l'emploi.

La motion cependant n'est pas fondée. Elle dit que le gouvernement n'a pas fait ce qu'elle recommande. Il est évident que le gouvernement a fait beaucoup plus pour restructurer les programmes d'emplois que n'importe quel gouvernement récent. Nous avons certainement été très actifs dans le secteur sans but lucratif dont le député qui a parlé avant moi m'a défié de parler.

Les prévisions économiques récentes indiquent que l'économie canadienne connaîtra une croissance réelle importante. Par conséquent, les travailleurs canadiens devraient jouir de perspectives d'emploi améliorées. Cependant, les Canadiens ne bénéficieront pas tous également de ces temps meilleurs. La gravité de la situation et l'évolution de la demande du marché du travail exigent de nouvelles solutions si l'on veut que les Canadiens bénéficient de meilleures occasions d'emploi maintenant et à l'avenir.

En réponse aux besoins des Canadiens en matière d'emploi, le gouvernement a pris plusieurs initiatives. Il a entrepris, par exemple, une restructuration importante de la politique de la main d'oeuvre pour aider tous les travailleurs, et il a récemment conclu un accord avec les provinces et les territoires pour augmenter les occasions d'emploi pour les assistés sociaux. Le secteur bénévole s'occupe en grande partie de ces derniers. Je peux garantir au député que les initiatives mettent fortement l'accent sur la participation communautaire et renforcent efficacement le rôle des organisations communautaires et sociales.

Tous les Canadiens en quête d'un emploi envisagent l'avenir avec beaucoup plus d'optimisme, maintenant qu'ils peuvent compter sur une nouvelle politique publique pour se préparer aux conditions changeantes du marché du travail, la politique de planification de l'emploi. Parce qu'elle se fonde sur des consultations, elle tient vraiment compte des plus grands besoins dans ce domaine en embrassant un vaste éventail de problèmes professionnels et éducatifs allant de la pénurie de main-d'oeuvre, dans certaines régions, à la situation des Canadiens peu spécialisés et défavorisés qui n'auraient autrement guère d'espoir de faire partie un jour de la population active. C'est en raison de sa souplesse que cette politique comblera sans aucun doute les besoins des localités et des particuliers.

• (1740)

Bref, la politique de planification de l'emploi est un projet de revitalisation du marché du travail. Elle embrasse actuellement six programmes destinés à combler les besoins immédiats et elle constitue en même temps un cadre d'action à l'échelle nationale. Toutes ces mesures ne constituent pas une solution finale, mais elles s'attaquent à des problèmes précis et pressants.

Le programme d'acquisition de compétences, le premier de tous, vise à soutenir les travailleurs dont l'emploi est menacé par l'évolution technologique. Le deuxième, le programme d'intégration professionnelle, offre aux jeunes hommes et aux jeunes femmes des moyens de se trouver un premier emploi.

Pour faire taire les critiques de l'opposition, rappelons simplement que 47 p. 100 des crédits débloqués dans le cadre du programme d'intégration professionnelle ont été remis au secteur bénévole. Jusqu'ici cette année, ce secteur a reçu 57 p. 100 des fonds, ce qui fait douter de l'à-propos de la motion.

En troisième lieu, le programme de développement de l'emploi, offre une aide importante aux travailleurs en chômage pour de longues périodes. Ce programme a lui seul montre encore une fois la faiblesse de la motion. Au cours du dernier exercice financier, 63 p. 100 des fonds versés dans le cadre de ce programme sont allés au secteur sans but lucratif, 28 p. 100 au secteur privé et 9 p. 100 au secteur municipal. Cette année, jusqu'ici, le secteur sans but lucratif a obtenu 54 p. 100 des fonds, la part du secteur privé est tombée à 18 p. 100 et celle du secteur municipal est passée à 28 p. 100, ce qui veut dire que nous faisons exactement ce que la motion prétend que nous ne faisons pas, soit verser de l'argent aux associations sans but lucratif et aux organismes communautaires. Quatrièmement, il y a le programme d'aide à l'innovation, qui favorise la recherche de nouvelles initiatives. En cinquième lieu, il y a le programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, qui vise à combler les pénuries de travailleurs spécialisés dans les secteurs essentiels. Sixièmement, il y a le programme de développement des collectivités, qui aide les travailleurs dans les localités frappées par un taux de chômage toujours élevé, des fermetures d'usines ou des congédiements massifs. Jusqu'ici, madame la Présidente, 90 localités ont été choisies. Le gouvernement tient manifestement à permettre aux collectivités d'avoir voix au chapitre pour déterminer leur propre avenir, ce qui est exactement ce que recommande la motion du député. Je pense donc qu'il devrait nous féliciter de faire ce que nous faisons au lieu de laisser entendre que nous avons négligé notre devoir d'une façon quelconque.